


Rue des 2 Étangs

Octobre 2024


Après

Afin d'empêcher l'accès aux deux-roues, dont leur passage détériorait les sols, une clôture supplémentaire a été installée par le service Interventions de la Direction Territoriale Ouest.

20 600 € TTC

(montant global des aménagements loi LOM sur la Ville)



Rue Bourlon-Clauzel

Octobre 2024


Après

La loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit la suppression du stationnement automobile sur les 5 mètres en amont des passages piétons afin d'étendre la visibilité de ceux-ci. L'ensemble des passages piétons doit être mis en conformité au plus tard le 31 décembre 2026. En concertation avec la Ville, les carrefours situés sur des grands axes dépourvus de feux tricolores et se situant notamment à proximité des écoles sont ciblés en priorité. Dans ce cadre, 6 aménagements de type parkings vélos et 6 jardinières ont été réalisés, en remplacement de places de stationnement.


Rue de la Ronce (entre la rue des Bois et le chemin Desvallières)

Novembre - Décembre 2024
**301 000 TTC**

Avant

Des travaux de rénovation de la voirie sont en cours. Ils comprennent la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs en enrobé rouge, ainsi que le remplacement partiel des bordures de trottoirs et des caniveaux.


Rues de Sèvres, Versailles, de Marnes, Saint-Cloud et avenue Thierry

Novembre 2024


1 - Après



2 - Après



Panneau

En concertation avec le Département et la Ville, il a été acté de réglementer le stationnement des personnes à « petite mobilité » (séniors, femmes enceintes ou personnes à mobilité réduite mais sans fauteuil), par la mise en place d'une signalisation spécifique de couleur rose. Ci-contre, les signalisations installées rue de Sèvres (visuel 1) et rue de Versailles (2).